



Avis d'ouverture

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, des Deux-Sèvres et de la Haute-Vienne organisent,

pour la Région Nouvelle-Aquitaine,

au titre de l'année 2019,

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE

D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (CATEGORIE C)

Avancement de grade

CONDITIONS D'ACCES

Ouvert aux adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Les conditions d'inscription seront appréciées au plus tard le 31 décembre 2020 en application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

| CDG ORGANISATEUR | LIEU DES EPREUVES |
|---|-----------------------------|
| CDG des Landes Maison des Communes - 175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX Tél. 05 58 85 80 00 - www.cdg40.fr | Morcenx ou ses environs |
| CDG des Deux-Sèvres 9 rue Chaigneau - CS 80030 79403 ST-MAIXENT L'ECOLE Cedex Tél. 05 49 06 08 53 - www.cdg79.fr | Département des Deux-Sèvres |
| CDG de la Haute-Vienne 55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - BP339 87009 LIMOGES CEDEX Tél. 05.55.30.08.53 - www.cdg87.fr | Limoges ou ses environs |

| DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET | DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION | DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS | EPREUVE ECRITE |
|--|---|-----------------------------------|------------------|
| Mardi 23 octobre 2018 | Mercredi 28 novembre 2018 | Jeu 6 décembre 2018 | Jeu 14 mars 2019 |

Attention : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG choisi, selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).